4e. ANNEE, No. 18. MANITOBA SAMEDI, 17 OCTOBRE, 1874.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de dix lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00



N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.



LE METIS.

Samedi, 17 Octobre 1874.

Cour du Banc de la Reine.

Son Honneur le Juge en Chef Wood a ouvert le terme d'Octobre de cette Cour, samedi le 10 courant.

Les Grands Jurés furent assermentés, reçurent l'adresse du Juge et se retirèrent dans leur chambre.

La cause de la Reine contre Ambroise D. Lépine fut ensuite appelée et fixée à mardi matin, 13 courant.

Après l'audition de quelques causes civiles, la Cour s'ajourna à lundi matin.

Lundi, Oct., 1874.

La Cour s'ouvre à 9 30 a.m.

Trois ou quatre causes civiles et deux causes criminelles occupent la Cour tout le jour.

Les Grands Jurés rapportèrent plusieurs actes d'accusations comme fondés.

CAUSE LEPINE

Mardi, 13 Oct. 2874.

La Cour s'ouvre à 10 heures a. m. sous la présidence du Juge en-chef.

Ambroise Lépine est appelé et comparaît à la barre.

M. F. E. Cornish occupe pour la poursuite et représente la Couronne.

La défense est représentée par l'hon. M. Chapleau et l'hon. M. Royal.

Sur la demande de M. Chapleau, les témoins reçoivent l'ordre de sortir de la Cour.

Il s'élève un peu de discussion sur la récusation de quelques jurés. L'appel, une première fois, des vingt-quatre jurés français se termine par le choix de trois jurés seulement. Les autres sont ou mis de côté par la poursuite ou recusés par la défense.

Les jurés mis de coté sont appelés de nouveau, et la Couronne recuse les quatre suivants : Moïse Goulet, Amable Marion, Marcel Payette et Duncan McDougall.

COMPOSITION DU JURY.

Voici comment se compose le Petit Jury : John Omand, Norbert Morin, John Forbes, James Parker, Peter Harkeness, Baptiste Dubois, Samuel West, Joseph Poitras, Cornelius Pruden, André Robillard, Morris Bird et Norbert Nolin.

M. Cornish, représentant de la Couronne, expose alors aux Petits Jurés les principaux traits de la cause. Vous avez à juger, dit-il, l'une des causes les plus importantes. Il s'agit d'une accusation de meurtre dans des circonstances solennelles. Il y a quelques années, cette province, vous le savez, fût annexée au Canada, et une poignée de turbulents s'arrogèrent le droit de tout régir, de tout gouverner. Prenant en mains l'autorité suprême qui ne leur appartenait pas, ils commirent de regrettables excès, et il paraît même qu'ils assassinèrent l'infortuné Thomas Scott. Et c'est après avoir été emprisonné et sans l'ombre même d'une excuse que le défunt fut mis à mort. Plusieurs autres aussi sont accusés d'avoir trempé dans cette sanglante affaire. Mais Lépine est le seul qui ait encore comparu devant un jury de ses concitoyens. S'il est prouvé que le prisonnier a pris part à l'exécution de Scott, ce que j'essaierai d'établir, il devra être condamné comme coupable de meurtre. Le défunt a été arrêté et détenu en prison illégalement, et ni M. Lépine ni les autres n'avaient pas plus le droit de le tuer que le premier venu. Quel était le crime de Scott? D'avoir voulu rester loyal à son pays, de n'avoir pas voulu reconnaître un pouvoir usurpateur et illégal. C'est pour cela seul qu'on le sacrifia à la haine des rebelles. Souvent l'on a dit qu'il ne serait pas possible de faire accorder le jury. Pour moi, je pense que douze hommes honnêtes et sincères, après avoir prêté un grave serment, sauront bien s'entendre et accomplir leur devoir, tout pénible qu'il puisse être. Cependant, je dois dire que la Couronne ne souhaite pas quand même la condamnation de Lépine. Non, et s'il y avait des doutes raisonnables, il ne serait que juste de lui en donner tout le bénéfice.

EXAMEN DES TÉMOINS.

WILLIAM A. FARMER est le premier témoin de la Couronne. Son témoignage excite un vif intérêt, car c'est sur la plainte, la dénonciation de cet homme, que Lépine et ses amis ont été arrêtés.

M. Cornish pose les questions suivantes au témoin :

Q.—Où résidez vous ?

R.—A Headingley.

Q.—Est-ce vous qui avez logé une plainte contre le prisonnier, M. Ambroise Lépine ?

R.—Oui.

Q.—Où résidiez-vous en 1869 et 1870 ?

R.—Je suis arrivé en 1869, avec un parti d'explorateurs.

Q.—Ne s'est-il pas passé un événement remarquable pour vous en 1870 ?

R.—J'ai été fait prisonnier avec plusieurs autres en 1870, le 17 de février, je pense, à quelque distance du "Prairie Saloon."

Q.—Connaissiez-vous Thos. Scott ?

R.—Je le connaissais.

Q.—Etait il au nombre de ceux qui furent arrêtés en même temps que vous ?

D—Oui.

Q.—Par qui avez-vous été arrêtés ?

R.—Par un parti de métis commandés par Ambroise Lépine et O'Donoghue, venant de Fort Garry.

Q.—Où alliez vous alors ?

R.—Chez moi, au Portage.

R.—Ceux qui vous ont arrêtés étaient-ils armés ?

R.—Oui ; ils étaient armés de carabines, de pistolets, couteaux, etc.

Questionné par le Juge :

Q.—Combien étiez-vous de votre propre parti ?

R.—Environ 42. Nous étions armés, mais avions placé nos armes dans nos sleighs en partant de Kildonan pour retourner au Portage. On nous avait dit à Kildonan, où nous avions rencontré grand nombre de nos amis et où nous nous étions dispersés, après avoir appris la mise en liberté des prisonniers détenus au Fort, que nous pouvions regagner nos demeures sans crainte d'être molestés.

Questionné par M. Cornish :

Q.—Est-ce qu'il se trouvait des prisonniers au Fort à cette époque ?

R.—Oui, et le but de notre voyage du Portage à Kildonan était de nous concerter à ce dernier endroit, pour libérer ces prisonniers.

Q.—Quels étaient ces prisonniers ?

R.—Il y en avait 45, parmi lesquels figuraient le Dr. Lynch et Wm. Dease : on les arrêta chez le Dr. Schultz

Questionné par le Juge :

Q.—Vous dites que vous vous étiez réunis à Kildonan, dans le but d'aviser aux moyens de libérer les prisonniers détenus au Fort?

R.—Oui, et en arrivant à Hildonan, nous avons rencontré une centaine de personnes venant de Headingley, et cinq cents autres venant de St. André Nord, de St. André Sud, de St. Clement et de St. Peter. Ce qui faisait à peu près 600 hommes, tous armés. Nous avons communiqué avec le parti en possession du Fort Garry. Le gouvernement provisoire avait offert une prime pour la capture du Dr. Schultz, et nous demandions dans notre message le retrait de cette récompense, la restitution des effets appartenant à ce dernier, et saisis par le gouvernement provisoire, puis la libération du Dr. Lynch, de W. Dease et autres prisonniers.

Nous sommes arrivés à Kildonan, le 15 de fevrier, à 10 hrs. p.m., et les prisonniers du Fort, furent remis en liberté, le même soir Le lendemain matin, deux individus du nom de Norquay et McKenny, furent dépêchés au Fort, pour remettre à Riel notre communication. Je ne sais pas ce qu'il avait écrite : je ne formais pas partie du Conseil, bien que je fusse le chef du détachement du Portage. C'est le Dr. Schultz qui était l'âme de notre parti.

Q.—Avez vous eu une réponse à ce message ?

R.—Oui, et elle portait que les prisonniers étaient libres, que notre but était ainsi atteint, et que nous pouvions nous disperser sans crainte d'être inquiétés. Il n'était donc pas question de Schultz, ni de la restitution de ses effets, ni de la libération de Lynch et de Dease.

Avant la réception de la réponse du Provisoire, il se produisit un incident qui décida à partir, tous ceux que nous avions rencontrés à Kildonan. Un nommé Parisien venu à Kildonan au moment où nous y étions campés, fût arrêté comme espion et conduit sous garde à la maison d'école. Il réussit cependant à s'évader et fit feu sur un nommé J. Sutherland, avec un fusil qu'il avait emporté dans sa fuite. Celui-ci était à cheval et expira peu après avoir reçu la blessure mortelle.

Nous nous étions mis à la poursuite de Parisien qui fût atteint d'un coup de feu dans les jambes, et empoigné dans le bois où il s'était enfui, une demi heure après. Le froid était très vif alors, et lorsque je revis Parisien. il avait les mains affreusement gelées.

Plus tard, au mois de mars, en sortant de prison, je le revis : il n'était pas rétabli parfaitement de cette engelure, mais il pouvait marcher.

Q.—Pourquoi passiez-vous ainsi, en arrière de la ville, pour retourner au Portage ?

R.—Parceque l'on nous avait dit que des américains, se trouvant à Fort Garry, pourraient tirer sur nous. Ce renseignement nous fût donné par un nommé McLean.

Q.—Quelle heure était-il, lorsque vous avez été faits prisonniers ?

R.—Dix heures de l'avant midi.

Q.—Etaient-ils en grand nombre, ceux qui vous ont arrêtés ?

R.—Oui, et 40 environ étaient à cheval, parmi lesquels, on remarquait le prisonnier Il y eût une conversation animée, en cri ou en français, entre un nommé Paquin, qui s'était détaché de notre parti pour aller au devant de la troupe du Fort—et O'Donoghue et Lépine. Ce Paquin était un métis du Portage, et revint nous dire que l'on voulait constater si c'était le parti du Portage qui s'en retournait. Aussitôt, l'on nous commanda de nous rendre, et les troupes nous entourèrent. Personne de nous ne tira, ni offrit de résistance. Scott était alors avec nous.

J'ai entendu O'Donoghue dire : "Amenons-les au Fort." Mais je n'ai pas entendu Lépine nous crier d'arrêter, ou donner aucun ordre dans un langage que je pouvais comprendre.

Questionné par M. Cornish.

Q.—O'Donoghue était-il avec Lépine, lorsqu'il a donné ordre de vous amener au Fort ?

R.—Je ne les ai pas vus ensemble.

Q.—Que fit on de vous au Fort ?

R.—Nous fûmes fouillés dans la cour, sur les ordres de Lépine, O'Donoghue et de Riel qui fit alors son apparition : on nous enleva des revolvers, couteaux et de l'argent.

Q.—Et ensuite ?

R.—Nous fûmes conduits dans la partie supérieure du Bureau de la Cie de la Baie d'Hudson, puis de nouveau fouillés et enfermés dans des salles séparées : Scott était avec nous.

Nous fûmes détenus comme prisonniers un mois durant.

Q.—Voyiez vous Scott souvent ?

R.—Tous les jours : on nous permettait de sortir dans la cour du Fort, accompagnés de gardes.

Le matin du 4 de mars, 1870, il passa près de ma porte qui était entr'ouverte et dit : "Bon jour, mes garçons." Je le reconnus surtout par sa voix.

Q.—Avez-vous vu souvent le prisonnier durant votre détention ?

R.—Oui, et il semblait avoir le commandement de nos gardes : il était désigné comme l'Adjudant Général : je ne lui ai pas entendu donner des ordres dans un langage intelligible pour moi.

Transquestionné par l'Hon. M. Chapleau.

Q.—Est-il vrai que Lépine a été arrêté d'après votre dénonciation ?

R.—Oui.

Q.—Etiez-vous l'un des Grands Jurés qui ont trouvé l'acte d'accusation fondée contre Lépine ?

R.—Oui, j'ai été assigné et je demandai alors d'être exempté du service, mais le ci-devant Procureur Général, M. Clark, me répondit qu'il accéderait à ma demande s'il y avait assez de Grands Jurés. Finalement je dûs servir comme tel.

Q.—Etiez-vous ici quand la Cour pria les témoins dans cette cause de sortir de la salle.

R.—Oui.

Q.—Et vous êtes resté, nonobstant cela ?

R.—Oui, et j'ai pris, sur la prière de M. Cornish, les noms de tous les jurés, témoins, etc., etc.

Q.—Depuis quand existait le gouvernement provisoire, comme vous l'avez appelé, lorsque vous avez été arrêté ?

R.—Depuis, je pense, le mois de décembre 1869.

Q.—Quel était ce gouvernement ?

R.—Je n'en sais rien. Riel, je crois, en était le chef. C'est lui, du moins, qui signait les proclamations.

Q.—Connaissiez-vous bien Scott ?

R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il avait déjà été détenu au Fort comme prisonnier, antérieurement à votre arrestation ?

R.—Oui, et il s'était évadé vers Noël.

Q.—Connaissez vous quelque chose au sujet des effets appartenant au Dr. Schultz et saisis par le Provisoire ?

R.—Non, rien personnellement.

Q.—Vous êtes-vous adressé à quelque autorité pour obtenir l'élargissement de Schultz ?

R.—Non.

C.—Etiez vous considéré comme le chef du parti du Portage ?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que personne autre que le gouvernement provisoire n'avait le droit de libérer les prisonniers ?

R.—Personne, autre que lui, n'avait, je pense, la force suffisante.

Q.—Aviez-vous été commandés ou requis par quelqu'un de venir au Fort délivrer les prisonniers ?

R.—Non, par personne.

Q.—Vous avez donc été l'instrument du mouvement du Portage ?

R.—Oui.

Q.—Quand Scott est-il allé au Portage ?

R.—Après son évasion.

Q.—Avait-il été question, avant son arrivée, de créer ce mouvement ?

R.—Oui, l'on en avait parlé, et il s'adjoignit à moi pour organiser la force ?

Q.—Combien étiez-vous à Kildonan ?

R.—Nous étions 600 hommes. Le Dr. Schultz et autres ont pris une part proéminente dans la direction

Q.—Quelle position occupait Scott, dans la force ?

R.—Celle de simple soldat.

Q.—Quand avez-vous appris que les prisonniers étaient libérés ?

R.—Le soir du jour de notre réunion à Kildonan ; c'est le Dr. Lynch qui nous en informa.

Q.—Sur l'ordre de qui, furent-ils relaxés ?

R.—Sur l'ordre de Riel.

Q.—Quel était le but du message envoyé à Riel et à son parti ?

R.—De demander le retrait de la prime pour la capture de Schultz, la restitution de ses effets confisqués, et la mise en liberté des prisonniers.

Q.—Quand furent élargis les prisonniers ?

R.—Le 15 février, dans la soirée et c'est le lendemain que l'on envoya la note.

Q.—Qui décida de communiquer ainsi avec le Provisoire ?

R.—Le Dr. Schultz et son Conseil.

Q.—Avez-vous lu la réponse apportée par Norquay et McKenny, après l'affaire Parisien—Sutherland, et la dispersion des 500 personnes qui s'étaient réunies à Kildonan ?

R.—Oui, et d'autres ont dû la lire aussi ; elle était signée "Louis Riel, Président."

Q.—Avez-vous demandé, ou quelqu'un a-t-il demandé à Riel de remplir son engagement ?

R.—Non, pas que je sache.

Q.—Avez vous consulté le Gouverneur McTavish avant d'agir de la sorte ?

R.—Non ; on disait, du reste, qu'il était prisonnier.

Q.—Où, restait Parisien ?

R.—A St. Norbert.

Q.—Saviez-vous s'il était hostile à Riel, et s'il avait été fait prisonnier au Fort d'où il s'était évadé ?

R.—Non, il était venu à Kildonan à cheval et fût mis sous garde dans la maison d'école.

Q.—Les gardes étaient-elles armées ?

R.—Je ne le sais pas. En tous cas, elles étaient munies d'armes.

Q.—Parisien avait il un fusil ?

R.—Je l'ignore ; il est probable que les gardes le lui eussent enlevé, s'il en avait eu un.

Q.—Lorsque Parisien s'échappa, par qui fut-il poursuivi ?

R.—Par les hommes du Portage.

Q.—L'avez-vous vu, après qu'il eût été arrêté de nouveau ?

R.—Oui, je lui ai parlé ; il semblait très effrayé.

Q.—Etait-il lié ?

R.—Oui, il avait les mains attachées derrière le dos et gelées.

Q.—A quelle distance fut il capturé ?

R.—A environ 400 verges ; il résistait et on le traînait.

Q.—Où fut-il conduit ?

R.—On m'a dit qu'il fut conduit à la maison d'école, et deux médecins qui se trouvaient là furent mandés auprès de lui.

Q.—Etait-il blessé ailleurs ?

R.—Oui, à la tête.

Q.—Combien de temps s'est-il écoulé entre sa fuite et son retour ?

R.—Environ une demi heure.

Q.—A quelle heure cela se passait il ?

R.—Dans la matinée du 16, vers dix heures.

Q.—A quelle heure étiez-vous parti de Kildonan ?

R.—Vers quatre heures p. m., avant de recevoir la réponse de M. Riel. Et c'est à Red Wood, où nous campâmes, que je rencontrai les deux messagers, MM. Norquay et McKenney.

Q.—Quelle est la distance d'ici à Red Wood ?

R.—Environ un mille et demi.

Q.—Pourquoi n'avez-vous pas passé à travers la ville ?

R.—Parce que M. James McLean nous avait prévenu contre les Américains. Nous ne redoutions pas les métis français.

Q.—N'avez vous pas songé à demander protection à Riel ?

R.—Non.

Q.—Est-il vrai que Paquin s'sst détaché de votre parti pour aller au-devant du parti du Fort ?

R.—Oui, il leur parla à une distance d'environ cent verges.

Q.—Avez-vous entendu quelque chose de cet entretien ?

R.—Non ; et lorsque Paquin vint nous dire ce qui s'était passé, ceux de nous qui avaient pris leurs fusils les remirent dans les voitures.

Q.—Avez vous vu ou entendu M. Lépine donner des ordres ?

R.—Non, mais j'ai entendu O'Donoghue dire : "Amenez-les au Fort."

Q.—Avez-vous appris quelques détails de la discussion entre Paquin, Lépine et O'Donoghue ?

R.—On m'a assuré que Lépine voulait nous laisser continuer notre chemin, mais que O'Donoghue insistait pour nous conduire au Fort.

Q.—Avez-vous subi, vous ou Scott, de mauvais traitements durant votre détention ?

R.—Non, pas que je sache.

Q.—Qui paraissait commander au Fort ?

R.—Riel.

M. George Newcomb, est ensuite assermenté. C'est M. Cornish qui procède le premier à l'interrogatoire :

Q.—Où demeurez-vous ?

R.—Je demeure à Emerson.

Q.—Où demeuriez-vous, en 1869 et 1870.

R.—A Poplar Point.

Q.—Avez-vous connu Thomas Scott ?

R.—Oui.

Q.—Faisiez-vous partie de la bande du Portage, lors de l'arrestation de Scott et des autres ? Si oui, racontez-nous les événements qui se sont alors passés à votre connaissance.

R.—Je faisais partie du groupe du Portage, organisé dans le but de venir à Fort Garry, pour y faire mettre en liberté les prisonniers du Fort : le défunt Thomas Scott était avec nous. Bon nombre de nouveaux prisonniers furent capturés dans cette expédition. Scott, Farmer et moi, comptions parmi ceux-ci. La troupe qui a opéré notre arrestation venait du Fort. Il m'a paru qu'elle était commandée par deux ou trois personnes, mais je n'ai pu reconnaitre que M. O'Donoghue. Je crois que Riel était l'un des chefs de cette troupe. Je pense avoir vu Lépine au milieu de la foule, mais je ne me souviens pas de l'avoir entendu donner des ordres, ni de l'avoir vu agir comme l'un de ceux qui étaient à la tête de la troupe.

En nous arrêtant, l'on nous a dépouillés de nos armes, puis amenés au Fort où l'on a fait des recherches sur nos personnes.

Q.—Durant combien de temps êtes-vous resté prisonnier ?

R.—Pendant près de 30 jours.

Q.—Vous rappelez vous avoir vu le prisonnier Lépine, durant le temps de votre incarcération ? Si oui, dites nous si vous l'avez vu agir comme l'un des chefs du Fort ?

R.—J'ai vu le prisonnier très souvent durant ma détention au Fort : je ne me souviens pas de l'avoir vu donner des ordres, excepté au moment de ma mise en liberté. Et encore, en cette occasion, il n'a pas donné d'ordres précisément. J'avais été amené dans une chambre où le prisonnier était assis derrière une table. Sur cette table se trouvait un livre manuscrit dont une page contenait une formule de serment. Cette formule me fût lue par un personnage debout près de la table. Le serment que l'on me fit prêter m'obligeait à ne pas prendre les armes contre le gouvernement provisoire. Après, l'on me fit écrire mon nom dans le livre déposé sur la table et je sortis du Fort, sans être molesté.

Si l'exécution de Scott a eu lieu, comme on me l'a appris depuis, ce doit être quatorze jours après que j'aurais été mis en liberté, comme je viens de le dire.

Q.—Avez-vous eu des relations avec Scott durant votre emprisonnement ?

R.—J'ai vu Scott tous les jours, à partir du moment de notre arrestation jusqu'au 4 de mars, date où l'on me dit qu'il fut exécuté.

Q.—Avez vous vu le défunt Scott, le matin du 4 mars, et dans quel état se trouvait il ?

R.—J'ai rencontré Scott dans un escalier du Fort qu'il montait ; il avait des fers aux pieds. Plus tard, dans la matinée, je le revis ; il avait des menottes aux mains. Je n'ai eu aucune conversation avec lui, ce matin là. Nous avons seulement échangé un "bon jour," en nous rencontrant dans l'escalier. Je crois qu'on le conduisait alors dans sa cellule.

Q.—Depuis combien de temps le défunt Scott était il détenu dans une cellule à part, sans communication avec les autres prisonniers ?

R.—Depuis la veille du 4 mars. Durant le cours de cette soirée, nous venions de nous mettre au lit, lorsque quelqu'un que je reconnus pour O'Donoghue, par la voix, vint à la porte de la chambre, où nous étions tous, et appela Scott en dehors. En sortant, Scott nous dit qu'il appréhendait quelque malheur. Il revint au bout d'une demie heure à peu près, accompagné d'un certain nombre de gardes qui se tinrent à la porte de notre chambre pendant qu'il y était entré seul pour prendre sa couverte. Je profitai de la circonstance pour lui demander ce qui s'était passé : il me répondit qu'il allait être fusillé, mais qu'il n'en connaissait pas la raison, parceque le procès qu'on venait de lui faire avait été fait en français. Après être sorti, les gardes le conduisirent dans une cellule en face de notre chambre où il a dû passer la nuit.

Je ne l'ai revu que le lendemain matin, dans l'escalier où je le rencontrai. Dans l'avant-midi du 4 mars, nous étions dans notre chambre, lorsque j'entendis une voix dans le corridor qui disait : "Scott s'en va pour être fusillé." Mais je n'ai vu personne, notre porte étant fermée à ce moment. Quelques instants plus tard, une demi heure peut-être, j'ai entendu des détonations de fusils, et j'ai appris ensuite que Scott avait été exécuté. Il n'est pas à ma connaissance que le prisonnier ait pris aucune part à cette exécution. C'était un nommé Delorme qui commandait les gardes, la veille du 4 mars. Riel m'a toujours semblé être celui qui était le chef dans le Fort. Je ne sais pas personnellement que le prisonnier Lépine occupait aucune charge dans le Fort.

Transquestionné par l'hon. M. Chapleau :

Q.—Pouvez-vous dire l'heure qu'il était quand Scott fut appelé par O'Donoghue, la veille du 4 mars ?

R.—Je ne pourrais préciser l'heure qu'il était, mais nous venions de nous coucher. Il passait certainement sept heures.

Q.—Scott a-t-il reçu la visite de quelqu'un dans la matinée du 4 mars ?

R.—Je n'ai vu que le Révérend M. Young qui soit entré dans sa cellule.

Pendant tout le temps qu'a duré mon incarcération, je ne me rappelle pas avoir jamais entendu Lépine donner des ordres, ni l'avoir vu agir, en aucune occasion, comme l'un des commandants du Fort, à part ce que j'ai dit dans mon examen-en chef.

Mercredi, 14 Oct. 1874

Alexander McPherson, est ensuite assermenté, puis interrogé par M. Cornish :

Q.—Où résidez-vous ?

R.—Au Fort de Pierre.

Q.—Où résidiez-vous en 1869-70 ?

R.—A Winnipeg.

Q.—Etiez-vous l'un des prisonniers du Portage ?

R.—Oui, j'étais l'un de ceux qui ont été arrêtés le 17 de février par les métis français en arrière de la ville près du "Prairie Saloon."

Q.—Sous le commandement de qui, paraissait être ce parti de métis français ?

R.—Je l'ignore.

Q.—Connaissiez-vous Scott ?

R.—Oui.

Q.—Etait-il au nombre des prisonniers ?

R.—Oui.

Q.—Qu'advint-il de vous alors ?

R.—On nous conduisit au Fort : nous étions de 40 à 50 hommes.

Q.—Où alliez vous au moment de l'arrestation ?

R.—Nous allions au Portage.

Questionné par le Juge

Q.—Portiez-vous des armes, à la façon des militaires pour résister à la force ?

R.—Non, pas de cette façon : nous avions des armes, mais elles étaient pour la plupart déposées dans nos sleighs.

Questionné par M. Cornish.

Q.—Que se passa-t il au Fort ?

R.—Avant d'y entrer, l'on nous dit que l on ne devait nous y retenir qu'une dizaine de minutes. Le parti du Fort se composait de 400 a 500 hommes : plusieurs étaient armés. Je ne saurais dire tous. Nous pensions être libres de repartir après que Riel nous aurait parlé. La première personne qui m'aborda fut Thomas Scott : il me dit : "Il fait froid, alons prendre un verre à la ville" Nous partions, mais au moment où nous allions franchir la grande porte du Fort, on nous refoula à l'intérieur.

Riel appela de suite John Taylor, l'un de nos amis, et le fit monter dans une chambre. La porte du Fort fut fermée et l'on nous enferma tous dans trois salles, par groupes de dix-neuf. Scott était dans le même appartement que moi. Quelque temps après, O'Donoghue entra, accompagné de deux ou trois hommes : et nous fûmes fouillés et dépouillés de tout ce que nous avions sur nous. Je ne connais pas ceux qui étaient avec O'Donoghue. Nous restâmes cinq semaines dans notre salle : Scott n'y demeura que deux semaines.

Q.—Le vîtes-vous après qu'il eut quitté votre chambre ?

R.—Oui, il vint passer une nuit ou deux avec nous.

D.—Vous souvenez vous du 4 mars 1870 ?

R.—Oui ; je regardais dans la matinée de ce jour-là par la fenêtre, et je vis Riel frappant la terre de son pied, et paraissant commander par ses gestes à deux métis d'entrer dans l'édifice où nous nous trouvions. Ces derniers, après avoir fait quelques pas, parurent hésiter, puis s'arrêtèrent, et Riel, les apercevant dans cette attitude, leur ordonna apparemment d'avancer.

Q.—Avez-vous vu où ces deux métis étaient allés ?

R.—Non, mais je pensai que Riel leur enjoignait d'aller prendre Scott, contre lequel, m'avait on dit, une sentence de mort avait été prononcée.

Q.—La chambre de Scott était elle près de la vôtre ?

R.—Non, deux autres salles la séparaient de la mienne.

Q.—Comprenez-vous le français ?

R.—Non, et Riel avait l'habitude de parler dans cette langue.

Q.—Quand avez vous vu Scott pour la dernière fois ?

R.—Dans l'avant-midi du 4 mars. Je le vis par la fenêtre descendre l'escalier, fixé au mur extérieur de l'édifice et donnant dans la cour. Il était accompagné du Rév. M. Young, suivi de près par Lépine, et de deux ou trois autres marchant à une courte distance en arrière. Puis venaient plus loin environ six hommes, portant des armes. Tous se dirigeaient de la cour vers la porte qui ouvre sur la rue principale du côté est du Fort, au coin de la maison occupée maintenant par M McTavish, et située en deça des murs du Fort. Je les perdis tous de vue.

Scott portait un casque ou un mouchoir blanc sur la tête ; il avait aussi des fers aux pieds ou aux mains.

Il s'était écoulé à peu près une demi-heure depuis leur disparition, lorsque j'entendis des détonations d'armes à feu dans la direction où je les avais vu s'avancer en dehors des murs. Et bientôt, j'aperçus à l'intérieur des murs six hommes portant une boîte ou un cercueil, et venant du même endroit où je les avais vu se diriger. Je les perdis encore de vue en arrière des maisons du Fort.

Q.—Avez-vous vu quelqu'un entrer dans le Fort avec des fusils après cet événement ?

R.—Je ne m'en souviens pas

Transquestionné par l'hon. M. Royal :

Q.—Vous demeuriez à Winnipeg, en 1869-70, avez vous dit ?

R.—Oui.

Q.—Comment étiez-vous venu ici, que faisiez-vous a Winnipeg ?

R.—Je m'étais engagé comme constable dans l'automne de 1869, avant le mois de décembre, pour protéger le magasin du Dr. Schultz et un entrepôt où se trouvaient, disait on, des marchandises appartenant au gouvernement d'Ottawa. Grand nombre d'autres personnes avaientété également employées en cette qualité par le Colonel Dennis.

Avant la capture des gardes des magasins de Schultz, nous sommes allés, environ 30 à 40, sous les ordres de Dennis, au Fort de Pierre, pour prévenir tout trouble. Je ne sais si ce dernier était autorisé à agir ainsi par M. McTavish. Riel était alors en possession du Fort Garry.

Nous sommes partis du Fort de Pierre pour protéger les effets du gouvernement dans les bâtisses de Schultz. Ce qu'était ces marchandises, je n'en sais rien ; je ne m'occupai pas non plus de le savoir.

Nous avons fait la garde pendant deux jours et deux nuits. Nous étions plus de 200, et les uns étaient armés de fusils, de pistolets, etc. Je ne sais s'il y avait beaucoup d'armes et de munitions. La troisième journée, j'allai au bureau de poste, et ne revins pas. Je m'étais dit que tout cela était une farce.

Peu après, le parti de Riel captura mes compagnons chez le Dr. Schultz, et plaça autour de la ville un cordon de sentinelles. J'essayai de sortir de Winnipeg, mais ne pus réussir de suite. Finalement, je me rendis au Fort de Pierre, et le Colonel Dennis nous ayant quitté, nous partimes nous aussi. Je m'en allai au Portage, où les jeunes gens décidèrent de venir à Fort Garry pour y libérer les prisonniers.

Scott avait été fait prisonnier chez Schultz, d'après ce que j'ai entendu dire. Il m'a déclaré lui même s'être échappé du Fort.

Q.—Savez-vous qui a organisé le mouvement du Portage ?

R.—Non, et pour moi, j'ai rejoint le parti volontairement.

Q.—Est-ce que personne ne vous en avait parlé ?

R.—Oui, un nommé Marion, je pense.

Q.—De combien d'hommes se composait ce parti ?

R.—De 80 à peu près. Scott était avec nous.

Q.—Ce dernier a-t-il pris une part active dans l'organisation ?

R.—Je l'ignore.

Q.—Etiez-vous armés ?

R.—Nous l'étions, mais irrégulièrement.

Q.—Aviez vous choisi des officiers à Headingley ou vous êtes arrêté le premier jour ?

R.—Oui.

Q.—Est il vrai que plusieurs de votre parti rebroussèrent chemin à Headingley ?

R.—Oui, nous étions à peu près 70 en partant de Kildonan.

Q.—Pourquoi n'avez-vous pas délivré de suite les prisonniers en passant à Fort Garry ?

R.—Parceque nous ne nous sentions pas assez forts.

Q.—Avez-vous passé a travers la ville ?

R.—Oui, et sans être inquiétés.

Q.—Quelle heure était il ?

R.—C'était au milieu de la nuit.

Q.—Etiez vous à pied ou à cheval.

R.—A pied et nous nous sommes diriges en droite ligne à Kildonan.

Q.—N'avez-vous pas eu connaissance à cet endroit du pénible incident-Parisien.

R.—Oui, je vis à la maison d'école, un homme, c'était Parisien, s'enfuir avec un fusil à la main et faire feu sur un autre venant à cheval.

Parisien se sauva dans le bois de l'autre côté de la rivière.

Q.—Etait-il poursuivi lorsqu'il fit feu ?

R.—Oui, et il fût capturé environ trois quarts d'heure après : je le revis dans la maison d'école ; il paraissait couvert de sang et était assis.

Q.—Savez-vous si le cheval de Sutherland fût rattrappé ?

R.—Je l'ignore.

Q.—Pourquoi êtes vous retournés au Portage ?

R.—Parce que les prisonniers avaient été libérés.

Q.—Combien étiez vous à Kildonan ?

R.—Nous étions 150.

Q.—Y faisiez-vous des exercises militaires ?

R.—Non.

Q.—Aviez-vous des officiers ?

R.—Non, pas dans le vrai sens du mot. C'est le major Boulton qui nous commandait.

Q.—Avez vous vu Schultz ?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous vu le colonel Dennis et le Dr. Lynch ?

R.—Ni l'un ni l'autre.

Q.—Que s'est-il passe lors de votre arrestation ?

R.—Si je m'en rappelle bien, O'Donoghue est l'un de ceux qui nous ont arrêtés. Nous étions fort excités en ce moment, parceque Riel nous avait assurés que nous ne serions pas molestés. La plupart de ceux de notre parti qui retournaient au Portage, étaient à pied : nous étions de 40 a 50. C'est un nommé Paquin qui fut chargé d'aller demander à ces gens là ce qu'ils voulaient de nous : et il s'adressa aux premiers qui étaient a cheval. Ceux-ci disaient à Paquin "Paix ! Paix !" en français. Je compris que l'on désirait tout simplement nous parler, mais nous fûmes bientôt environnés, et O'Donoghue nous demanda où était notre chef et le major Boulton. Personne à ma connaissance ne lui répondit.

Nous fûmes amenés au Fort par O'Donoghue et sa troupe. Je ne me rappelle pas avoir vu Lépine : il m'a paru que la troupe obéissait à O'Donoghue. Il y avait, je pense, d'autres officiers subalternes, mais je ne les connaissais pas.

En allant au Fort, j'ai bien entendu discuter ceux qui semblaient être les chefs, mais je ne puis dire s'il s'agissait de nous laisser continuer notre chemin ou de nous faire prisonniers.

Q.—Connaissez vous les deux hommes que commandait selon vous, M. Riel, dans la matinée du 4 mars.

R.—Non : le prisonnier, en tous cas, n'en était pas un. Ils n'étaient pas armés et ce sont les mêmes qui suivaient Scott, le Révd. M. Young et le prisonnier, dans la matinée du 4 mars.

Q—Les gardes étaient-elles quelques fois reprimandées ?

R.—Il est à ma connaissance que Riel et O'Donoghue les ont grondées quatre à cinq fois.

Riel paraissait être le chef du Fort.

Q.—Avez vous vu le prisonnier donner des ordres ?

R.—Non.

Q.—Etes-vous bien certain que Lépine accompagnait Thomas Scott le matin du 4 mars ?

R.—Je voyais le cortége du second étage de l'édifice où j'étais, et j'ai cru reconnaître le prisonnier par sa taille

Q.—Le connaissiez vous bien ?

R.—Pas très bien, mais on me l'avait souvent désigné, et je le vis toujours de ma fenêtre, au second étage.

Scott avait, je pense, le bras sous celui du Rév. M. Young ; ils marchaient en avant, suivis du prisonnier et des deux autres individus. Je les voyais par derrière. Il ne m'est pas possible de dire si Scott était enchaîné.

Q.—Combien y avait il de portes au Fort ?

R.—Deux, l'une à l'est de la résidence de M. McTavish, et l'autre en face de l'Assiniboine. De sorte que Scott aurait pu sortir par une porte et ceux qui l'accompagnaient par l'autre, sans que je les visse.

Il est même possible qu'ils soient restés à l'intérieur du Fort. La maison de M. McTavish m'empêchait de suivre leurs mouvements.

Ceux qui portaient la boite dont j'ai parlé allaient de la maison du Dr. Cown, du côté de celle de M. McTavish, ils étaient au nombre de six à sept.

Il y a si longtemps que ces faits sont passés, que tout ce que j'ai vu m'apparait aujourd'hui comme un rêve.

La boite en question était portée sur les épaules de ces gens là, si ma mémoire ne me trompe pas. J'ai vu plusieurs personnes roder autour du Fort avant la sortie de Scott ; elles n'étaient pas armées.

Questionné par le Juge :

Q—N'avez-vous entendu qu'une seule décharge de coups de fusils ?

R.—Oui.

Ré examiné par M. Cornish :

Q.—Quelle heure était-il lorsque s'est passé ce que vous racontez au sujet de Scott ?

R.—Cela avait lieu entre 10 heures a. m. et midi.

Q—Etes-vous sûr que Lépine accompagnait Scott ?

R.—Je n'en suis pas certain. Je le pense seulement, car je croyais le reconnaître, parce qu'on m'avait dit qu'il était grand et bien fait.

LE RÉV. M. GEORGE YOUNG, est ensuite assermenté et interrogé par M. Cornish :

Q.—Quel est votre nom, où residez-vous et que faites-vous ?

R—Je m'appelle Geo. Young, ministre méthodiste, et je réside à Winnipeg, où je demeurais en 1869–70.

Q.—Avez-vous connu le défunt Thomas Scott ? Si oui, dites quelles sont les relations que vous avez eues avec lui.

R.—J'ai parfaitement bien connu Thomas Scott en 1870. Durant le mois de février, j'ai été demandé au Fort, où il était détenu prisonnier, pour l'assister par des secours religieux. Je fus d'abord obligé de demander à M. Riel la permission pour entrer au Fort.

Questionné par le Juge.

Q.—Quelle était la position de Riel dans le Fort ?

R—Riel était évidemment à la tête d'une force armée dans le Fort ou il retenait bon nombre de prisonniers. Il avait, selon ce qu'il disait lui même, un conseil de guerre. Il m'a parlé aussi de ses officiers : Adjudant-Général et Capitaines.

Q.—A quelle date avez vous été prié d'aller au Fort ?

R.—Dans la soirée du 3 de mars, (1870), j'ai rencontré l'une des gardes du nom de Turner, qui avait été envoyé comme messager pour m'informer que ma présence était requise au Fort. L'ayant interrogé, il me répondit que c'était Riel lui-même qui me demandait de venir faire visite à l'un des prisonniers, condamné à être fusillé le lendemain au matin.

En arrivant au Fort, je voulus voir Riel, mais on me dit qu'il était sorti : je me rendis immédiatement à la cellule de Thomas Scott, car c'était le prisonnier en question. Il était seul en ce moment. Les gardes se tenaient à la porte, en dehors. Peu de jours auparavant, j'avais vu Scott, mais il avait les fers aux pieds et les menottes aux mains ; cette fois ses pieds et ses mains étaient libres. Le défunt apprit qu'on lui avait fait subir une espèce de procès et qu'il était condamné à être fusillé. Il s'était opposé à ce procès parce qu'il était conduit en français, langue qu'il ne comprenait point, mais Riel lui avait répondu, "Peu importe, vous êtes un méchant et vous devez mourir" Il leur avait répondu. "Je crois bien que vous êtes assez infâmes pour désirer ma mort, mais vous n'oserez pas me tuer."

On me laissa avec Scott deux ou trois heures ce soir là. En prévision de sa mort prochaine, il mit ordre à ses affaires, me donna l'adresse de ses frères, à qui j'annonçai quelques jours après, son exécution, et expédiai aussi les effets qu'il m'avait confiés. Je le quittai sur sa demande, parceque, dit il, il désirait être seul pour écrire à sa mère.

Le lendemain, de bonne heure, je me rendis à la résidence de feu M. Ross, qui était alors juge-en-chef, sous l'administration de Riel, pour lui demander d'intercéder auprès de ce dernier en faveur du pauvre condamné ; mais malheureusement le juge-en-chef n'était pas chez lui. J'allai de suite chez M. Bannantyne et lui apprit ce qui avait eu lieu. Ce dernier me répondit qu'il n'en avait pas entendu parler et qu'il n'en croyait rien. Il pensait que Riel avait eu recours à ce moyen pour en imposer et inspirer la crainte dans les esprits

Je me rendis ensuite au Fort, et après avoir passé quelques minutes avec Scott, j'allai faire visite à l'honorable D. A. Smith, qui était dans le temps Commissaire des travaux de la Puissance, pour l'informer de ce qui s'était passé. Il fut frappé d'étonnement à cette nouvelle et ne pouvait y croire. Il me promit son assistance.

En sortant de chez lui, je vis le P. Lestang, prêtre catholique, qui entrait. Je savais que le Père Lestang remplaçait l'Archevêque en son absence ; je m'adressai immédiatement à lui, et il me promit d'intercéder en faveur de Scott.

Puis, je me rendis chez Riel, et lui demandai s'il était vrai que Scott eût été condamné, et si c'était leur intention de mettre cette sentence à exécution ? Il me répondit que Scott en effet avait été condamné et que leur intention était de donner à cette sentence sa pleine exécution.

Je le priai de retarder cette exécution de 24 heures. Il répondit qu'il en parlerait à l'Adjudant-Général. Il ajouta que Scott avait été condamné par le Conseil, qui, à l'exception d'une voix, avait été unanime dans sa décision, mais que, cependant, il soumettrait tout de même ma requête à l'Adjudant-Général. D'après ce que je compris, celui-ci devait être le Président du Conseil. Riel fit appeler alors l'Adjudant-Général dans l'appartement où nous étions. Cet officier était le nommé Lépine, maintenant prisonnier. Lépine prit un siége et tous deux entrèrent en conversation. Je demandai de nouveau que l'existence de Scott fût prolongée 24 heures de plus Riel s'adressa à Lépine, et après quelques mots, ce dernier se leva, secouant la tête en signe de refus, et sortit Riel me déclara alors que ma demande était rejetée.

Je quittai Riel à l'instant, et après avoir envoyé un messager à l'hon. D. A. Smith, je me rendis à la cellule de Scott pour lui apprendre le résultat de mes démarches. Sentant que son exécution aurait lieu, il commença ses exercices de dévotion. Nous fûmes interrompus par l'entrée des gardes ; à ce moment, Scott se leva très-excité, s'écriant : "Ah ! c'est horrible, c'est un meurtre commis de sang froid." Je le priai de ne faire aucune remarque de ce genre et de diriger plutôt son attention vers les choses spirituelles. L'un d'entre eux lui attacha les mains avec une corde et un autre lui mit un bandeau de coton blanc sur les yeux. Je priai les gardes de vouloir bien se retirer pendant quelques minutes pour permettre à Scott de faire une dernière prière avec moi, ce qui me fut accordé.

J'entendis bientôt la voix de Riel, qui, appelant les gardes avec colère, leur ordonnait d'avancer immédiatement. Je lui dis que moi seul était coupable. Scott obtint alors la permission de dire adieu à ses compagnons de captivité. Nous marchions ensemble, et à chaque porte où il y avait des prisonniers, il leur parla à voix basse, leur disant : "Adieu, mes amis ! adieu !" Riel était présent, ainsi que Goulet et un nommé Nault. Il y avait aussi d'autres personnes, à part des gardes, que j'aurais peut-être reconnues si je n'avais été si préoccupé du sort de Scott. Nous partimes à l'instant, et j'aidai Scott à descendre l'escalier qui se trouvait au bout du corridor Dehors je continuai à marcher à ses côtés : à la porte qui conduit en-dehors des murs du Fort, il y avait un grand nombre de personnes qui attendaient. Arrivés à peu pres à une trentaine de pieds de la porte du mur, on nous fit arrêter ; je demandai là quelques minutes pour prier avec le prisonnier ; après quoi, il me dit adieu, et me pria de bien lui couvrir les yeux avec son bandeau. Il me demanda aussi s'il devait se tenir debout ou à genoux durant son exécution : je lui conseillai de se tenir à genoux En ce moment, on s'aperçut que le prisonnier se trouvait placé vis-à-vis une maison située à quelque distance de cet endroit, et qu'il y aurait danger à tirer dans cette direction ; on le conduisit en conséquence à 30 ou 40 pieds plus loin, où il s'agenouilla de nouveau dans la neige qui était là assez profonde. Pendant que ceci se passait, je me suis approché de O'Donoghue pour le prier de nouveau d'empêcher cette exécution, comme il en avait le pouvoir ; il me répondit que les choses étaient trop avancées, et ne voulut rien faire. Je fis les mêmes démarches auprès de Goulet, en le priant, au moins, de retarder de 24 heures l'exécution de la sentence, et lui disant que le temps accordé à Scott pour se préparer à la mort avait été très court. A son tour il me répondit que l'heure de la fin de Scott était arrivée et qu'il devait mourir.

Au moment où je parlais à O'Donoghue, le peloton de tir s'était placé en face de Scott ; et peu d'instants après, les détonations de leurs armes se firent entendre. Je n'avais pu m'empêcher de tourner la tête de côté durant la fusillade. Je me rendis ensuite auprès du défunt : son corps était étendu sur le sol, et l'un des côtés de la figure reposait sur la neige. Son habit était troué à trois endroits différents sur les épaules. Scott ne prononça pas un seul mot ; il laissa seulement échapper un gémissement. Et tout à coup, l'on remarqua un mouvement de son épaule, et quelqu'un s'écria : "Terminez ses souffrances." Alors, l'un des soldats saisit un revolver de la poche d'un de ses compagnons, appartenant au peloton, et plaçant le canon près de la tête de Scott, il fit feu.

Je ne vis à ce moment aucune tache de sang, mais j'en signalai quelques temps après.

Questionné par M. Cornish :

Q.—Quelles étaient les personnes présentes à cette exécution ?

R.—Je me rappelle d'avoir vu le fils cadet de M. Devlin qui se dirigeait vers la porte du Fort : je crois qu'il a dû assister à l'exécution ; et aussi, deux hommes de haute stature, qui résident de l'autre côté de la rivière, et se nomment Emilien. John McTavish m'informa qu'il avait été témoin de cette exécution. Je crois savoir que M. James Anderson était aussi présent. Immédiatement après la fusillade, Riel s'approcha près du cadavre et donna l'ordre aux soldats du peloton de retourner au Fort Je

me rappelle avoir vu Lépine là. Le fait est que je n'ai remarqué que ceux que j'ai rencontrés face à face.

Après que Riel eut donné l'ordre au peloton d'entrer au Fort, je m'approchai de lui et lui demandai le cadavre de Scott pour lui donner la sépulture. Riel me répondit tout d'abord que je pourrais l'avoir, mais il me permit ensuite revenir sur sa décision. Après cela, je me rendis au Fort, à la résidence du gouverneur McTavish et fit rapport de tout ce qui s'était passé au commissaire D. A. Smith. J'ignore s'il a été fait aucune protestation publique, soit de la part de M. Smith ou autres au sujet de cette exécution. Je sais seulement que M. Smith est allé voir Riel pour l'empêcher de fusiller Scott. Je n'étais pas présent cependant à cette entrevue de M. Smith et de Riel.

Questionné par le Juge :

Q.—Quelle était la position de D. A. Smith à cette époque ?

R.—Il était compris de tous, je crois, que D. A. Smith représentait le gouvernement du Canada dans cette Province.

Questionné par M. Cornish :

R.—Pourriez-vous nous apprendre ce qu'est devenu le cadavre de Scott après son exécution ?

R.—En sortant de chez M. Smith, j'ai vu une longue boîte étroite, portée par plusieurs hommes, dans laquelle était le cadavre, je crois. Goulet me dit à cet instant: "Si vous " désirez donner la sépulture au " corps de Scott, vous feriez bien " d'aller chercher un cheval et une " voiture et de le prendre de suite." J'y courus, mais on me le refusa à mon retour.

Je n'ai jamais revu le cadavre depuis.

Dans le cours de la soirée, on me dit que, si je venais le lendemain en compagnie de l'évêque protestant de la Terre de Rupert, les assurer que les funérailles auraient lieu sans aucune démonstration, nous pourrions avoir le corps de Scott.

Nous fîmes ce que ces gens-là désiraient, mais on refusa encore de nous remettre les restes de Scott, en disant que l'Adjudant-Général avait insisté sur son droit d'en disposer comme bon lui semblerait, et que des hommes étaient en ce moment même occupés à creuser une fosse en-dehors des murs du Fort. On nous conduisit près de cette fosse qui devait renfermer les dépouilles de Scott, mais où en réalité elles n'ont jamais été enterrées. Comme j'étais sur le point d'écrire à la mère de l'infortuné Scott, je leur demandai de me donner l'assurance, afin de de calmer la douleur de cette femme que son fils recevrait des funérailles chrétiennes. Riel répondit qu'il ne pouvait acquiescer à ma prière.

UN INCIDENT.

Q.—Etes-vous d'avis par l'apparence du corps, après les coups de fusil et le coup de pistolet, que Scott était mort ou vivant ?

M. CHAPLEAU — Mon savant confrère ne doit pas être sérieux en posant une question aussi illégale ?

M. CORNISH.— Certainement, je le suis.

M. CHAPLEAU.— Je ne crois pas être tenu de discuter cette objection ; je crois la question trop élémentaire ; et la soumets à la Cour.

LE JUGE.— Je ne crois pas, M. Cornish, que la question soit nécessaire, car je pense que le jury, comme tout homme sensé, est convaincu que la preuve est complète en ce qui a trait à la mort de Scott.........

M. CHAPLEAU — Si je me suis opposé, m'appuyant en cela sur les lois qui régissent la preuve, à ce qu'un témoin donne son opinion sur les faits qu'il a racontés, je m'oppose encore plus vivement à ce que la Cour donne la sienne d'une maniere si péremptoire lorsque la preuve est à peine commencée et que le prisonnier n'est pas encore entré en défense.

LE JUGE.— Riant ; mais je n'avais pas le moindre soupçon que la défense entendait mettre en doute la mort de Scott !......

M. CHAPLEAU.— La défense entend se prévaloir de tous les moyens que la loi et la jurisprudence mettent à sa disposition ; et elle entend surtout ne pas permettre une preuve aussi illégale que celle que la Couronne essaie de faire en ce moment, et c'est pour cela qu'elle s'est adressée à la Cour pour avoir une décision.

LE JUGE.— Ne croyez-vous pas, M. Chapleau, qu'il est absurde de douter de la mort d'un homme, quand on a tiré sur lui six balles à 70 ou 80 pieds, plus un coup de revolver dans la tête, qu'on l'a vu tomber et qu'on a remarqué les trous des balles en arrière des épaules et du sang répandu sur la terre à l'endroit de l'exécution ?

M. CHAPLEAU.— Je regrette vivement de voir la Cour discuter ce point à cette phase des procédés, et surtout de cette manière. J'avais soumis une objection au Tribunal et j'attendais une décision. Cependant, je me permettrai de répondre, puisque la Cour m'y force, que les auteurs fourmillent de cas bien plus extraordinaires que ceux qu'on vient de relater, sans que la mort s'en soit suivie. Et que c'est l'incertitude d'une preuve comme celle-là, lorsqu'on n'a pas constaté effectivement la mort, qui a fait naître la régle prohibant toute expression d'opinion de la part d'un témoin sur les effets des coups ou des blessures, à moins que ce ne soit un homme de la profession qu'on appelle alors expert médico légal.

LE JUGE —Je ne crois pas avoir enfreint cette règle dans mes remarques ; et du reste mon opinion ne peut pas empêcher les jurés d'avoir la leur.

M. CHAPLEAU.—Alors pourquoi la leur faire connaître avant même que la preuve ne soit faite.

LE JUGE.—C'est bien, M. Chapleau, je dirai à M. Cornish que sa question n'est pas strictement légale, mais je répète que je crois la mort suffisamment prouvée.

M. CHAPLEAU.—Je respecte beaucoup l'opinion de Votre Honneur, mais j'ai aussi quelque respect pour l'opinion de Sir Mathew Hale, qui a paru diriger les tribunaux depuis qu'elle a été donnée. Cette opinion porte que quand le fait de la mort était prouvé par le concours des circonstances qui avaient accompagné la disparition d'un homme, on ne devait pas condamner, sans avoir constaté la mort immédiate ou avoir subséquemment retrouvé le cadavre. Et puisque la Cour paraît en douter, nous pouvons dire que c'est l'intention de discuter très sérieusement la suffisance de la preuve de la mort de de Scott, si cette preuve n'est pas plus complète qu'elle ne l'est en ce moment. Et c'est pour cela que j'ai cru devoir me plaindre de l'empressement que paraissait mettre Votre Honneur à regarder ce point comme décidé avant de l'avoir entendu.

LE JUGE —C'est bien, c'est bien. Nous n'en parlerons plus.

Transquestionné par l'hon. M. Chapleau :

Q—Vous dites, témoin, que vous vous êtes approché de Scott immédiatement après la fusillade. Eh bien ! avez-vous, pendant que vous étiez là, soulevé son cadavre ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous remarqué s'il respirait encore, et avez vous essayé de vous assurer si le poulx avait cessé de battre ?

R.—Non, je n'ai rien fait de tout cela.

Q.—A quelle distance étiez vous de Scott au moment où l'on a tiré le coup de pistolet ?

R.—Je pouvais être à une distance d'à peu près huit pieds.

Q.—Connaissez-vous le soldat qui a tiré ce coup ?

R.—Je le connaissais de vue seulement.

Q.—Si Scott était tombé la face contre terre, auriez-vous pu remarquer les trous des balles sur sa poitrine, en supposant toutefois qu'il aurait été frappé là ?

R.—Pour voir les traces des balles sur sa poitrine, il m'aurait fallu soulever le cadavre, et je ne l'ai point fait. J'ignore en conséquence si le devant de son habit était troué ou non.

Q.—Quand ce coup de pistolet a eté tiré, avez-vous remarqué si le bandeau de Scott avait été dérangé ?

R.—Non, je n'ai pas remarqué cela, mais la balle du pistolet l'a frappé près de l'oreille.

Q.—Vous êtes-vous approché de nouveau de Scott après le coup de pistolet.

R.—Non, c'est à ce moment que j'ai quitté la place.

Q.—Avez-vous vu aucune tache de sang sur le bandeau blanc qui recouvrait la tête de Scott ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous vu le corps de Scott dans la boîte dont il a été question, lors de votre examen-en-chef ?

R.—Non, cette boîte était clouée au moment où je l'ai vue en sortant de chez M. Smith.

Q.—Etiez vous présent lorsque cette boîte a été déposée dans la fosse que vous avez dit avoir été creusée en-dedans du Fort ?

R.—Je n'étais pas là.

Q.—Avez-vous pu voir que cette fosse fût ouverte plus tard ?

R.—Oui, plusieurs mois après, ayant obtenu la permission des autorités, nous avons fait ouvrir cette fosse ; la boîte y était bien, mais il n'y avait rien au dedans. J'étais présent quand elle a été ouverte.

Q.—La terre qui recouvrait cette fosse avait-elle été, croyez-vous, fraîchement remuée, quand ces recherches ont été faites ?

R —Non, la terre était dure, et la chose s'explique par le fait qu'on y avait établi un chemin public.

Q.—Avez-vous jamais vu Lépine agir comme Adjudant dans le Fort, dans aucune des visites que vous y avez faites ? Et comment savez-vous qu'il était officier ?

R.—Je sais qu'il était Adjudant-Général, parce que Riel me l'avait introduit sous ce titre. Je ne me rappelle pas l'avoir jamais vu agir en cette qualité. Je ne l'ai jamais entendu donner des ordres aux prisonniers.

Q.—Quelle connaissance avez-vous de la langue française ?

R.—Je comprends quelques mots seulement : je ne prétends pas connaître cette langue.

R.—Savez-vous si Lépine parle l'anglais ?

R.—Je crois qu'il doit comprendre un peu, parceque la plupart des métis, s'ils ne le parlent, le comprennent, du moins.

Q.—Lorsque vous avez demandé à Riel la grâce de Scott, vous dites qu'il a eu une consultation à ce sujet avec Lépine ? Cet entretien a eu lieu en français, je crois, et alors, comment avez-vous pu comprendre qu'ils aient discuté la chose, si vous ne connaissez pas le français ?

R.—J'ai compris, parceque le nom de Scott a été mentionné dans cette conversation ; et j'ai aussi compris que Lépine rejetait ma demande, par le signe de tête qu'il fit, et sa sortie précipitée. En outre Riel me dit immédiatement après le dépar de Lépine, que ma prière était repoussée.

Q.—Lépine était-il avec les gardes qui sont allés chercher Scott dans sa cellule le 4 mars au matin ?

R.—Je ne le crois pas, du moins je ne l'ai pas remarqué. Mon attention en ce moment était entièrement concentrée sur la personne de l'infortuné Scott. Trois ou quatre gardes seulement entrèrent dans la cellule : plusieurs se tinrent en-dehors dans le corridor. Personne n'a donné d'ordres, à ma connaissance, dans cette cellule. Je n'ai pas remarqué si, avant l'exécution de Scott, son habit était troué, ou non. Il aurait pu l'être sans que je m'en fûsse aperçu.

Q.—En vous rendant au lieu de l'exécution, avez-vous remarqué dans quel ordre la marche se faisait ? Les gardes étaient-elles en avant ou en arrière, et n'avez-vous pas cherché des yeux quelques-uns des officiers à qui vous auriez pu encore demander la grâce de Scott ?

R.—Je marchais à côté de Scott qui avait les mains liées, s'appuyant un peu le coude sur mon bras. Je ne me rappelle pas dans quel ordre marchaient les gardes. Je n'ai vu qu'O'Donoghue en nous rendant au lieu de l'exécution. Je n'ai pas cherché à reparler aux officiers. Scott avait toute mon attention en ce moment.

Q.—Avez-vous vu Lépine au lieu de l'exécution ?

R.—Non.

Q.—Quelle distance y avait-il enret Scott et le peloton de soldats ?

R.—De 50 à 60 pieds, peut être. Je ne connais pas le soldat qui a tiré le coup de pistolet ; trois ou quatre se sont approchés.

Q.—A quelle autorité vous êtes vous adressé pour obtenir la grâce de Scott ?

R.—A Riel, parce que, dans le temps, il paraissait être le seul homme qui eut quelque autorité dans la Province. Je me suis aussi adressé à plusieurs autres personnes, comme je l'ai dit dans mon examen en-chef, mais dans le seul but de les faire user de leur influence auprès de Riel. Smith était, il est vrai, le représentant du gouvernement du Canada ici, mais il n'avait aucune autorité par lui-même.

Q.—Ignoriez vous que M. McTavish était le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson ?

R.—Je le savais, mais il était alors très-malade, et il m'a été impossible de le voir.

Q.—En vous adressant à Riel pour la grâce de Scott, vous reconnaissiez donc qu'il était la seule autorité alors en existence dans cette Province ?

R.—Je le reconnaissais comme étant alors le maître de la vie ou de la mort de Scott, et je me suis adressé à lui comme je me serais adressé au chef d'une troupe de bandits qui se seraient emparé de sa personne. (Applaudissements dans l'auditoire)

Le juge en chef ordonne alors au Shérif de lui amener tous ceux qu'il reconnaîtrait comme ayant pris part à cette inconvenante démonstration, en ajoutant qu'ils seraient punis sévèrement.

(L'hon. M. Chapleau fait quelques remarques, puis le témoin suivant est appelé :)

(A continuer.)

L'Affaire-Lepine

Nous publions cette semaine, à l'exclusion de toute autre matière, les procédés dans l'affaire Lépine. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de les faire ainsi assister à tous les détails de cet important procès.